

CHARTRE DES ENFANTS

Je m'engage

- 1 – A m'équiper en fonction du temps et a porter mon gilet fluorescent.
- 2 - A arriver à l'heure et à l'arrêt prévu.
- 3 - A attendre à mon arrêt jusqu'à ce que le Pédibus m'accueille dans le groupe.
- 4 - A me ranger et écouter ce que les conducteurs me disent.
- 5 - A marcher calmement sans gêner les autres, en gardant ma place dans le groupe pendant le trajet.
- 6 - A respecter le règlement, Si je le ne respecte pas j'aurai un blâme. (Au bout de 3 blâmes, je serai exclu du Pédibus)
- 7 - Arrivé(e) à l'école, à attendre que l'accompagnateur me donne l'autorisation de rentrer dans la cour
- 8 - A prévenir le conducteur avant de sortir du groupe pour rentrer chez moi.
- 9 - A porter mon sac convenablement et à ne pas apporter d'objets encombrants (grands doudous, jouets, etc.). Ceci pour ma sécurité et celle des autres.

LU ET APPROUVE

Date
Signature



CHARTRE CONDUCTEUR / ACCOMPAGNATEUR

Je m'engage

- 1 - A répondre à la confiance placée en moi par les parents qui me confient leurs enfants sur la ligne du Pédibus. (Les parents restent responsables du comportement de leurs enfants.)
- 2 – A recevoir les enfants avec bienveillance et créer un climat de sécurité
- 3 – A vérifier que chaque enfant porte correctement son gilet fluo.
- 4 – A respecter mon rôle en faisant attention qu'il y ait un conducteur devant et un derrière le groupe d'enfant.
- 5 – A assurer que les enfants marchent deux par deux.
- 6 – A porter moi aussi un gilet fluo ainsi que ma carte de conducteur.
- 7 - A accompagner les enfants de maternelle jusqu'à leur classe et ceux de primaire jusqu'à l'entrée de l'école.
- 8 - A prévenir une personne remplaçante en cas d'imprévu.
- 9 - A respecter les horaires du Pédibus et le code de la route.
- 10 – De prendre en charge uniquement les enfants inscrit au Pédibus.
- 11 –A accepter d'être soit accompagnateur soit conducteur selon le planning géré par l'association et selon mes disponibilités.

LU ET APPROUVE.

Date
Signature





INSCRIPTION ENFANT

NOM DE L'ENFANT :

PRENOM :

ADRESSE

TEL :

AGE

CLASSE :

Je soussigné(e)
enfant sur la ligne

souhaite inscrire mon

Si *régulièrement*, merci de noter les jours et horaires suivants :

	Lundi	mardi	Jeudi	vendredi
Aller				
Retour				

Arrêt concerné :

J'autorise je n'autorise pas
mon enfant à rentrer seul de l'arrêt à son domicile.

Sinon inscrire la ou les personne autorisée(s) (hors parents) à le récupérer à l'arrêt
(devra présenter sa carte d'identité :

Si aucun adulte autorisé n'est présent, l'enfant sera accompagné à la gendarmerie.

LU ET APPROUVE

Date
Signature



INSCRIPTION ACCOMPAGNATEUR/CONDUCTEUR

NOM :

PRENOM

Tél domicile

Tel travail

E-mail (facultatif) :

Nom de l'enfant

Prénom

Je suis disponible de manière régulière, je coche l'horaire qui m'intéresse pour accompagner

	Lundi	Mardi	jeudi	vendredi
Aller				
Retour				

Ligne concernée :

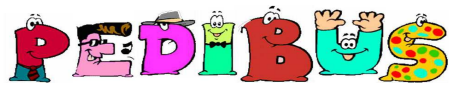
Arrêt concerné :

Je suis disponible de manière irrégulière mais je souhaite participer à l'occasion
selon mes dispositions que je transmettrai à travers le tableau périodique. (Voir
tableau périodique)

LU ET APPROUVE

Date
Signature





CHARTRE DU PEDIBUS

Le Pédibus n'est pas un service mais un système d'entraide entre adultes bénévoles. Son bon fonctionnement est lié à l'implication de chacun.

L'inscription de l'enfant se fait pour l'année scolaire.

Selon mes disponibilités, j'essaie d'être conducteur le plus souvent possible.

Les enfants seront pris en charge avec bienveillance et en toute sécurité.

Les règles de fonctionnement du pédibus seront respectées par tous.

Le Pédibus fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires et des trajets fixes.

L'enfant doit être à l'heure prévu. Le Pédibus n'attend pas les retardataires.

Les parents restent responsables des actes de leurs enfants avant pendant et après le trajet, y compris sur le plan des assurances responsabilité civile / accident.

Si l'enfant n'est pas d'accord de prendre le Pédibus, la responsabilité de son comportement incombe aux parents.

Si votre enfant ne respecte pas les règles du Pédibus il en sera exclu au bout de 3 blâmes.

Le gilet est remis gratuitement lors de l'inscription annuelle. En cas de perte, le remplacement sera à la charge des parents. Le gilet est un élément obligatoire pour la participation au Pédibus.

LU ET APPROUVE

Date
Signature



CHARTRE DU PEDIBUS

Le Pédibus n'est pas un service mais un système d'entraide entre adultes bénévoles. Son bon fonctionnement est lié à l'implication de chacun.

L'inscription de l'enfant se fait pour l'année scolaire.

Selon mes disponibilités, j'essaie d'être conducteur le plus souvent possible.

Les enfants seront pris en charge avec bienveillance et en toute sécurité.

Les règles de fonctionnement du pédibus seront respectées par tous.

Le Pédibus fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires et des trajets fixes.

L'enfant doit être à l'heure prévu. Le Pédibus n'attend pas les retardataires.

Les parents restent responsables des actes de leurs enfants avant pendant et après le trajet, y compris sur le plan des assurances responsabilité civile / accident.

Si l'enfant n'est pas d'accord de prendre le Pédibus, la responsabilité de son comportement incombe aux parents.

Si votre enfant ne respecte pas les règles du Pédibus il en sera exclu au bout de 3 blâmes.

Le gilet est remis gratuitement lors de l'inscription annuelle. En cas de perte, le remplacement sera à la charge des parents. Le gilet est un élément obligatoire pour la participation au Pédibus.

LU ET APPROUVE

Date
Signature

